

RÈGLEMENT DES COURSES

Afin d'assurer la sécurité sanitaire de chacun, toutes les informations contenues ci-dessous pourront être revues en cas de nécessité d'aménager cette manifestation pédestre en fonction de l'évolution de la pandémie actuelle. En cas de nécessité et d'obligation, l'organisateur mettra en place un protocole sanitaire, découlant des autorités compétentes et des règles à appliquer sur l'ensemble de l'évènement. Chaque participant s'engage à s'y conformer scrupuleusement.

ORGANISATION

La course LES 20 BORNES se déroulera le dimanche 30 novembre 2025.

Le départ et l'arrivée de la course sont donnés dans le parc des Cardinettes (sente des Pointes, 78570 Andrésy). Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFA, et aux non-licenciés. Le parcours emprunte les rues de la ville ; seule difficulté : la Côte de Verdun, 16 % sur 200 mètres. Une heure limite d'arrivée est fixée à 11 h 20 pour les courses 1, 2 et 3.

Deux ravitaillements sont mis à disposition des concurrents sur le parcours.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant les vols pouvant survenir pendant la manifestation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et/ou accident survenu

sur le parcours de l'épreuve.

Les secours et l'assistance médicale seront assurés par la Croix-Rouge Française. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'évènement exceptionnel.

Droits à l'image et droits de diffusion : tous les concurrents s'engagent à l'abandon des droits d'utilisation et de reproduction de leur image.

CHARTE ÉTHIQUE

Tout inscrit s'engage à n'emprunter que les chemins balisés par l'organisation, sans couper.

Il s'engage aussi à ne laisser aucun déchet derrière lui ou autour de lui. Des poubelles sont disposées sur les zones de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue du tri sélectif des déchets.

DOCUMENT À PRÉSENTER

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- **D'une licence FFA ou Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass J'aime courir,** délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

Ou

- **D'une attestation de réalisation du Parcours Prévention Santé FFA** datant de moins de 3 mois à la date de la compétition, ou de sa copie. Pour obtenir votre attestation Parcours Prévention Santé (PPS) connectez-vous sur <https://pps.athle.fr/> et suivez les instructions.

- **Pour les mineurs,** présentation d'un Questionnaire Santé Mineur ou d'une licence FFA et de l'autorisation parentale pour les courses 1, 2 et 3.
- **Pour les courses 4 et 5** (2 km et 1 km), seule l'autorisation parentale sera exigée. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

INSCRIPTION

EN LIGNE www.adeorun.com/ (paiement sécurisé)

RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fait au **complexe Stéphane-Diagana** – parc des Cardinettes sente des Pointes – 78570 Andrésy

- vendredi 28 novembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
 - le samedi 29 novembre de 9 h à 17 h
 - le dimanche 30 novembre à partir de 7 h
- Présentation OBLIGATOIRE d'une pièce d'identité (CNI, Passeport, Permis de conduire) ou licence FFA pour le retrait des dossards*
- Pour des raisons liées au bon déroulement de la manifestation, il est fortement conseillé de retirer son dossard la veille de la course.*

ACCÈS

- **En voiture :** A15 (sortie Conflans-Sainte -Honoriine, direction Andrésy), A13 ou A14 (sortie Poissy, direction Andrésy)
- **Transports en commun :** RER A gare Conflans-Fin-d'Oise, ligne J gare SNCF Andrésy (direction Mantes via Conflans depuis Paris-Saint-Lazare)

SERVICES

Parking gratuit au collège Saint-Exupéry en fonction des places disponibles.

Vestiaires et douches dans le complexe sportif Stéphane Diagana.

Consigne gratuite et surveillée mise à disposition des coureurs dans le complexe.

Ostéopathes à disposition des coureurs dans le complexe.

NOUS CONTACTER :

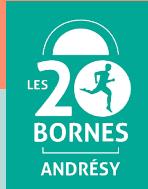
Service des sports – mairie annexe
2 rue Gustave-Eiffel
78 570 Andrésy
39 74 66 03 / 04
sports@andresy.com



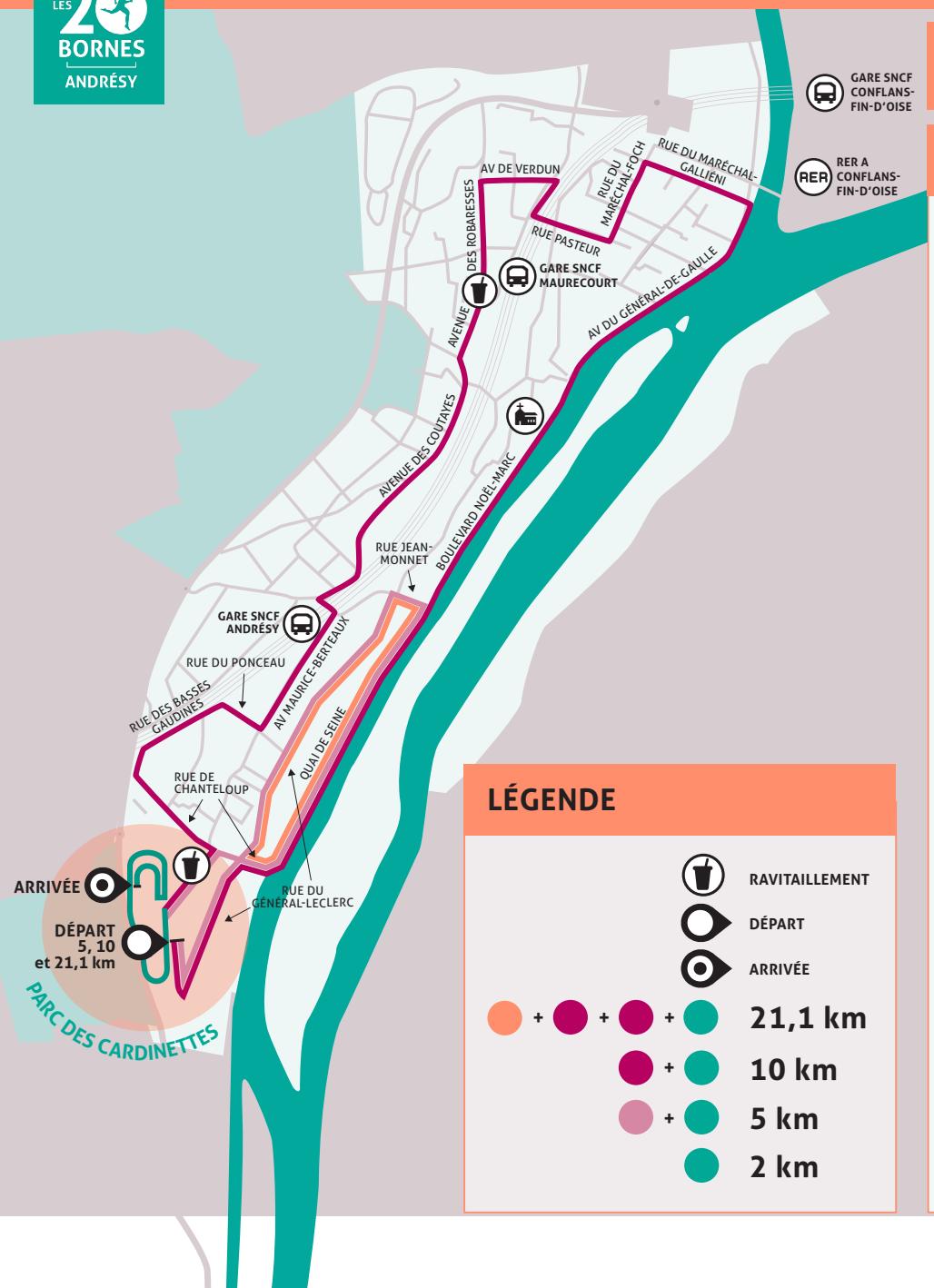
LES DISTANCES DES 20 BORNES

* Les courses 1 et 2 sont inscrites au challenge des Yvelines

COURSES	1*	2*	3	4	5
DISTANCE	21,1 km	10 km	5 km	2 km	2 km
DÉPART	8 h 45	9 h 45	10 h 15	11 h 30	11 h 40
ARRIVÉE	Heure limite d'arrivée : 11 h 20				
ANNÉE DE NAISSANCE	2008 et avant	2010 et avant	2012 et avant	2011 à 2014	2015 à 2019
CLASSEMENT		1 ^{er} de la catégorie cadets G/F (2009/10)			pas de classement
RÉCOMPENSES	MÉDAILLE POUR TOUS		MÉDAILLE POUR TOUS		
	3 premiers au général * (H/F) 3 premiers par catégorie <small>* les 3 premiers au classement général (H/F) ne pourront pas être récompensés une deuxième fois au titre du classement dans leur catégorie.</small>		3 premiers par catégorie Minimes G/F (2011/2012) Cadets G/F (2009/2010) Autres catégories H/F (2008 et avant)	3 premiers par catégorie Benjamins G/F (2013/2014) Minimes G/F (2011/2012)	
REMISE DES RÉCOMPENSES	10 h 30	11 h	11 h 20	11 h 45	
COURSE NUMÉRO	1*	2*	3	4	5
Frais d'inscription avant la course	20 €	17 €	10 €	2 €	
Sur place le dimanche matin	25 €	20 €	12 €	3 €	

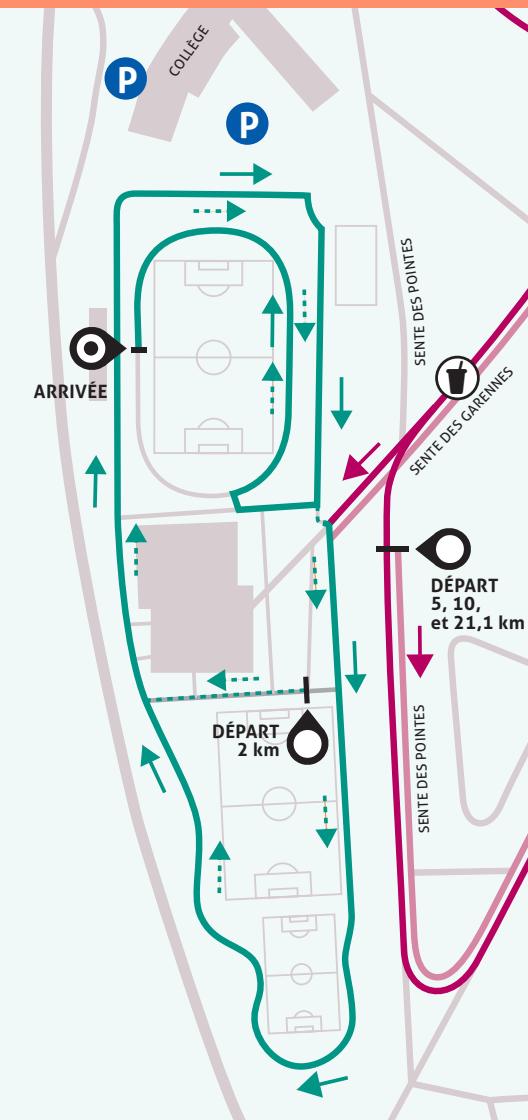


PARCOURS DES 20 BORNES



ATTENTION !
Circulation interdite de 8 h 30 à 12 h

PARC DES CARDINETTES



E.Leclerc
Carrières-sous-Poissy



RDV France
hygiène conseils
01 39 09 11 11

AGENCE LAFORET
01 86 37 01 23
conflans@laforet.com

LOUIS ARMAND
Coiffure
01 39 74 80 47

DAVRIL
agence immobilière Arnaud Vicenç
01 39 74 67 26

BOULANGERIE PATISSERIE BEAUFILS
01 39 74 70 79

DS COIFFURE
01 39 70 67 15

ANDRÉSY
en Yvelines